

**Véhicules loués à d'autres personnes pour une période de moins d'un an
(sans désignation de locataires)**

*Le titre de l'**avenant** doit être écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance. Quant aux informations requises dans l'**avenant**, elles peuvent être écrites à cette section ou dans l'**avenant** même, au choix de l'**assureur**.*

Nom de l'assureur :

Nom de l'assuré désigné :

Avenant à la police d'assurance automobile N° :

Date de prise d'effet : cet **avenant** s'applique à partir du à 0 h 01, heure normale
à l'adresse de l'**assuré désigné**.

Prime d'assurance additionnelle à payer :

- Montant à payer :
- Date limite pour payer :

Véhicule visé : cet **avenant** s'applique uniquement au(x) véhicule(s) suivant(s) :
.....

Description de l'avenant

Cet **avenant** étend les garanties du contrat d'assurance en couvrant le **sinistre** qui survient pendant que le véhicule assuré est loué à une **autre personne** pour un maximum de jours consécutifs.

L'exclusion 6.6 du chapitre A et l'exclusion 5.6 du chapitre B sont donc modifiées en conséquence.

Toutes les autres conditions du contrat d'assurance restent les mêmes.